

## TABLEAU EN ANNEXE DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS

	<b>2024-2025</b>
<b>3.1 AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT</b>	
<b>3.1.1 ADMISSION</b>	
L'ouverture du dossier	<p>Pour la formation ordinaire : 30 \$ payable au SRAM            Pour les étudiants en mobilité diplômante entrante : 85 \$ payable au SRAM            Pour les étudiants en mobilité non diplômante entrante : 35 \$ payable au SRAM</p> <p>Pour la formation continue, le montant et le lieu de paiement varient selon les catégories :            30 \$ payable au SRAM ou au CÉGEP selon les programmes            Services Québec : 0 \$            Auto financé 200 \$ payable au Cégep            Autre : selon l'entente avec le partenaire</p>
L'analyse du dossier	Inclus
Les changements de programme	Inclus
Les changements de profil	Inclus
Les changements de voie de sortie	Inclus
L'analyse du dossier pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	30 \$
Les entrevues de validation aux fins de l'analyse des dossiers RAC	0 \$
Les tests d'évaluation de connaissances (mathématiques, anglais, etc.)	0 \$
L'analyse du dossier d'un ancien étudiant	<p>Pour la formation ordinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 50 \$ si le dossier date d'avant l'an 2000,</li> <li>▶ 30 \$ si le dossier date de l'an 2000 et après</li> </ul> <p>Pour la formation continue (sauf pour la RAC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 50 \$ si le dossier date de plus de 2 ans,</li> <li>▶ pas de frais si le dossier date de 2 ans ou moins d'absence</li> </ul>
La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) aux fins de l'admission	0 \$
Réactivation de dossier RAC (après un an d'inactivité)	30 \$
Les auditions, tests et examens physiques préadmission	0 \$
Les tests d'évaluation de connaissance de la langue d'enseignement lorsque requis	30 \$
Les pénalités pour retard à l'admission	0 \$
L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en stage	34 \$
L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en séjour d'études	34 \$

<b>3.1.2 INSCRIPTION</b>	Droits universels Temps plein : 20 \$ / session Temps partiel : 5 \$ / cours
L'annulation de cours dans les délais prescrits	Inclus
L'attestation de fréquentation requise par une loi	Inclus
L'attestation de fréquentation pour toute autre raison	7 \$
Le bulletin, attestation d'établissement ou relevé de notes officiel (première copie)	Inclus
Le bulletin ou relevé de notes officiel (copie supplémentaire)	7 \$
Attestation d'établissement (copie supplémentaire)	25 \$
Les tests de classement lorsque requis par un programme	Inclus
L'émission de commandite	Inclus
Les modifications de choix de cours ou d'horaire pour des raisons déterminées par le règlement	Inclus
Les modifications de choix de cours ou d'horaire non déterminées par le règlement	25 \$
Les reçus officiels pour fins d'impôts disponibles sur le Portail	Inclus
L'inscription au SRAM pour des cours d'été	15 \$ pour les cours suivis dans un autre cégep et 10 \$ pour les cours suivis à l'interne
Les reçus officiels pour fins d'impôts demandés au comptoir	7 \$
La révision de notes	Inclus
L'établissement des équivalences	Pas de frais pour la formation ordinaire et la FC
L'établissement des dispenses et des substitutions	0 \$
La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	50 \$ / compétence
Absence non justifiée à une évaluation RAC en classe planifiée	Maximum de 600 \$ pour un DEC et de 450 \$ pour AEC (exception AEC GASPQ : 200 \$ et CTB : 300 \$) 25 \$
Pénalité pour modification d'entente en RAC	25 \$
Les pénalités de retard pour la prise de possession de l'horaire	25 \$
Les pénalités pour retard de paiement	25 \$
Les pénalités pour retard de choix de cours	25 \$ pour la formation ordinaire et non applicable pour la formation continue
L'inscription à des cours à temps partiel	2 \$ l'heure - sauf pour les étudiants inscrits aux AEC et pour les étudiants internationaux (hors nationalité française)
L'inscription à des cours hors programme	5 \$ l'heure à la formation ordinaire et 2 \$ l'heure à la formation continue
L'inscription à des cours pour les étudiants non résidents du Québec (sous réserve des directives du MES)†	1780 \$ / session ou 8,69 \$ / heure

L'inscription à certains cours optionnels en éducation physique (frais transport, sécurité, participation, etc.) :	Maximum de :
109-361-AL - Activités aquatiques en eau vive (fin de semaine)	120 \$
109-362-AL - Activités aquatiques en eau vive (intersession)	120 \$
109-364-AL - Activités en plein air (fin de semaine)	75 \$
109-365-AL - Activités en plein air (intersession)	75 \$
109-366-AL - Activités hivernales en plein air (intersession)	75 \$
109-641-AL - Initiation à l'escalade sur structures artificielles	55 \$
109-671-AL - Initiation au vélo de montagne (fin de semaine)	120 \$
109-672-AL - Initiation à la planche à neige (intersession)	75 \$
109-673-AL - Initiation au canot-camping (intersession)	125 \$
109-674-AL - Initiation au ski de fond (intersession)	50 \$
109-675-AL - Initiation au ski de fond (fin de semaine)	50 \$
109-935-AL - Planche à pagaie (SUP) [fin de semaine]	130 \$
109-984-AL - Escalade de rocher (fin de semaine)	95 \$
109-988-AL - Excursion en montagne (fin de semaine)	60 \$
109-989-AL - Excursion hivernale en montagne (fin de semaine)	60 \$
109-998-AL - Excursion en montagne (intersession)	60 \$
L'inscription à certains cours (autres que l'éducation physique) :	
221-203-AL Technologie du béton (certification ACI)	190 \$
L'inscription au programme optionnel (Baccalauréat international)	350 \$
L'inscription à des stages optionnels d'alternance travail-études	Au moment de l'inscription : 50 \$ (à l'automne, la date limite est le 31 octobre). Une seule fois. 100 \$ est facturé au début de chacun des stages (1, 2 ou 3)
Les frais administratifs de l'Alliance Sport Études (étudiants-athlètes admis)†	50 \$/ session

<p><b>3.1.3 AUTRES DROITS AFFÉRENTS</b></p>	<p>Droits universels          Temps plein : 25 \$ / session          Temps partiel : 6 \$ / cours</p>
<p>L'accueil dans les programmes          La carte étudiante          Les coûts pour le remplacement de la carte étudiante physique          Le guide étudiant (version électronique)          L'aide à l'apprentissage :            Le Centre d'aide en Français (CAF)            Le Centre d'aide à l'apprentissage (CAA)            Autres mesures d'aide - période d'encadrement, en laboratoire, tutorat          Les services d'orientation          L'information scolaire et professionnelle          Les documents pédagogiques remis à tous les élèves dans le cadre d'un cours          Les avances de fonds          Les coûts pour le remplacement de documents de la bibliothèque endommagés ou perdus          Les coûts pour le remplacement de l'équipement audiovisuel perdu ou endommagé          Le coût de remplacement du matériel du Cégep en retard, endommagé ou perdu          Crédit d'impression autorisé (selon les tarifs en vigueur)</p>	<p>Inclus          Inclus          7 \$ pour la formation ordinaire et non applicable pour la formation continue          Inclus          5 \$ / heure          5 \$ / heure          Inclus          Inclus          Inclus          Inclus          Coût de remplacement du livre + 5 \$ (frais) + amendes          Montant payé à l'achat par le Cégep + 5 \$ (frais) + amendes          Selon la procédure établie          Inclus un crédit de 8 \$ / session</p>
<p><b>3.2 DE TOUTE AUTRE NATURE</b></p>	
<p>Droits universels</p>	<p>Temps plein : 113 \$ / session          Temps partiel : 30,30 \$ / cours          Une indexation annuelle (basée sur l'IPC) est appliquée chaque année          IPC Québec 2023 = 7,8 %  <a href="https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc">https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc</a>          Cependant nous pouvons baisser le taux d'indexation lorsque la hausse annuelle est jugée excessive, ainsi pour 2024-2025 nous suggérons d'appliquer une hausse de 2,7 % équivalente à la moyenne des hausses de 2019 (1,9 %), 2020 (0,8 %), 2021 (1,5 %) et 2022 (6,7 %).          Les droits de toute autre nature ne sont pas exigés durant les sessions d'été pour la formation ordinaire.</p>

L'accueil de masse	Selon la procédure établie
Les activités socioculturelles (selon les règles du RIASQ, certaines activités ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) :	Non inclus - des frais d'inscription varient selon les activités
Les activités sportives (selon les règles du RSEQ les équipes sportives de compétition intercollégial ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) :	Non inclus - des frais d'inscription varient selon les activités
Les activités et services offerts par le CAPCAL	Non inclus - des frais d'inscription varient selon les activités
L'encadrement pour l'aide financière	Inclus
Le placement et l'insertion au marché du travail	Inclus
Consultations à la clinique de santé	Inclus
Les services sociaux	Inclus
Les services adaptés SAIDE	Inclus
Les services de soutien informatique	Inclus
Les pénalités pour chèques sans provision	25 \$
Les pénalités pour coupure de cadenas sur un casier utilisé sans autorisation	20 \$
Programme d'assurances en cas d'accidents et responsabilité civile	Inclus
Les assurances collectives pour les étudiants internationaux*	Entre 700 \$ et 900 \$ par année
* Selon le montant négocié avec la compagnie d'assurance	
Cotisation étudiante à l'AGÉCAL†	50 \$ / session
Cotisation étudiante à la Fondation†	15 \$ / session
Cotisation étudiante pour les assurances (Plan Major)†	54 \$ / session

† Information complémentaire concernant des frais non inclus dans le règlement